

Rappel

Ne paniquez pas si vous êtes perdu. Demeurez avec les autres, puis ménagez votre énergie et les vivres. Faites fondre de la neige pour étancher votre soif. Aménagez un abri et faites un feu pour vous garder au chaud ainsi que pour signaler où vous vous trouvez.



Protection de l'environnement

Minimisez les effets de la motoneige sur l'environnement en respectant ces lignes de conduite :

- Assurez un bon réglage de votre véhicule. Utilisez un mélange d'huile respectant les recommandations du fabricant.
- Assurez-vous que le silencieux fonctionne bien.
- Évitez les contacts avec les arbustes et le sol nu. Ne laissez pas la chenille s'enfoncer inutilement dans la neige en raison d'une accélération trop rapide. Des traces moins profondes favorisent la glisse.
- Respectez la faune.
- Ne jetez sur le bord d'une voie publique, d'une route ou d'une piste aucun verre, bouteille, boîte de conserves ni autre déchet qui pourrait blesser un humain ou un animal, endommager un véhicule ou dégrader l'environnement.

En terminant ...

Surveillez les clôtures en fil de fer.

- Si vous transportez un enfant, assurez-vous qu'il porte des vêtements protecteurs et un casque de sécurité approuvé.
- Conduisez à la vitesse appropriée selon les conditions.
- Ayez une trousse de premiers soins avec vous.
- Conduisez prudemment, avec toutes vos facultés.

Bon nombre d'accidents se produisent pendant le chargement et le déchargement des véhicules.

Profitez de la motoneige et des plaisirs de l'hiver à l'Île-du-Prince-Édouard!



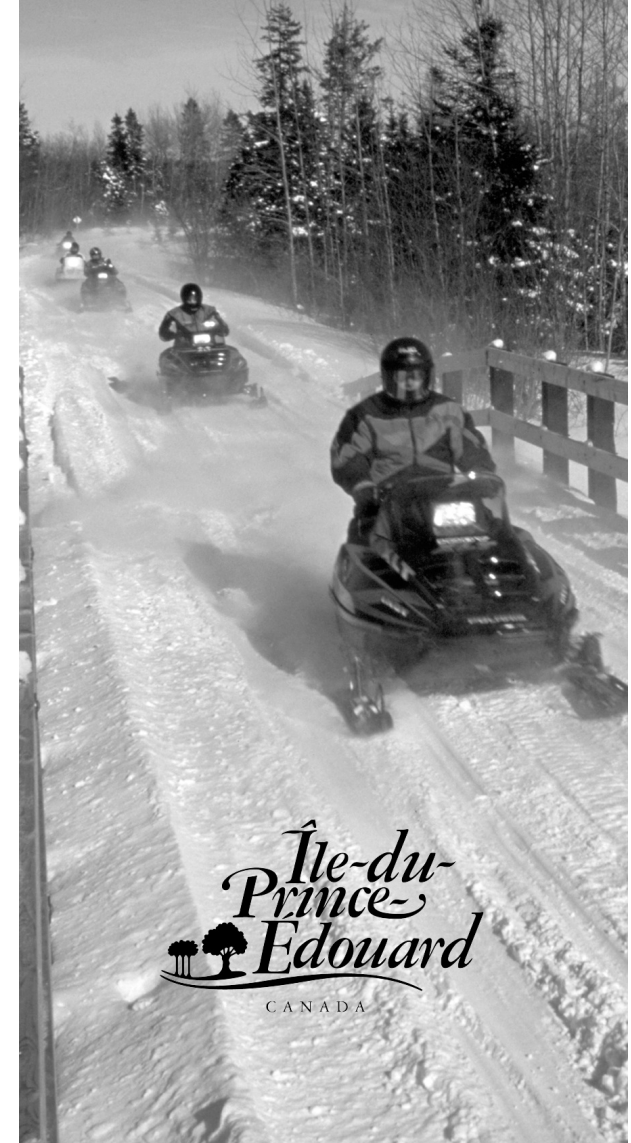
Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la Division de la sécurité routière du ministère des Transports et des Travaux publics.



Transports et
Travaux publics

Motoneige

Sécurité
et
Réglementation



Motoneige et Sécurité

La motoneige jouit d'une popularité croissante à l'Île-du-Prince-Édouard, et, bien que le public soit généralement bien sensibilisé aux questions de sécurité, il continue d'y avoir des collisions et des accidents mortels qui auraient pu être évités.

Ces derniers se classent en quatre catégories :

- noyade;
- collision avec des objets fixes;
- collision entre véhicules motorisés;
- exposition au froid.

Les motoneigistes doivent faire une utilisation responsable et diligente du véhicule et faire preuve de bon sens.

Le conducteur doit lire le manuel d'utilisation avant de démarrer le véhicule et connaître les dispositifs de sécurité. L'entretien est très important pour une utilisation sans danger. Si vous êtes débutant, ne tentez pas de manœuvres difficiles et apprenez d'abord les manœuvres de base.

La connaissance des lois régissant la conduite d'une motoneige est indispensable pour votre sécurité et celle des autres. Faites preuve de courtoisie et de respect envers les gens et leur propriété en obtenant préalablement la permission de faire de la motoneige sur un terrain privé.

Éléments de réglementation applicable à la motoneige

À l'Île-du-Prince-Édouard, c'est la *Off-Highway Vehicle Act* qui régit l'utilisation de la motoneige. Les règles qui suivent s'appliquent en vertu de cette loi et du règlement afférent :

- Aucun propriétaire ni conducteur de véhicule hors route (VHR) ne peut conduire ni autoriser la conduite d'un véhicule non immatriculé.
- Toutes les motoneiges doivent être **immatriculées chaque année**.
- Nul ne peut être en possession d'un véhicule non immatriculé, sauf sur le terrain de son propriétaire.
- Pour conduire un VHR sur une piste qu'une association ou un club de motoneige loue auprès du gouvernement ou de toute autre personne, il faut d'abord obtenir un permis de cette association ou de ce club.
- Le ministre des Transports et des Travaux publics peut désigner un représentant autorisé d'un club de motoneige comme agent de la paix afin de veiller à l'application de la *Off-Highway Vehicle Act* et du règlement afférent.
- Nul ne peut conduire une motoneige sur une route, à l'exception des traversées à angle droit.
- Les conducteurs de VHR doivent être titulaires d'un permis de conduire valide pour traverser une route ou une voie publique.

- Les conducteurs de motoneige de 10 à 14 ans doivent être supervisés directement par un adulte détenant un permis de conduire valide.
- Le conducteur et les passagers doivent toujours porter un casque de sécurité.
- La limite de vitesse près des zones résidentielles ou des gens est de 8 km/h.
- Tout conducteur d'un VHR doit :
 - respecter la signalisation;
 - obéir aux ordres ou aux signaux des agents de la paix;
 - présenter son permis de conduire et le certificat d'immatriculation de la motoneige à un agent de la paix sur demande.
- Entre le crépuscule et l'aurore, le conducteur de motoneige doit se diriger seulement dans le même sens que la circulation normale, de son côté de la ligne médiane de la voie publique.
- Nul ne doit conduire un VHR :
 - lorsque ses facultés sont affaiblies par l'alcool ou les drogues;
 - sur un terrain privé sans avoir obtenu le consentement du propriétaire;
 - à une vitesse excessive ou d'une façon pouvant menacer la sécurité d'une personne ou d'une propriété.
- Aucun propriétaire ne doit sciemment permettre l'utilisation d'un VHR si l'éclairage et l'équipement d'origine du véhicule ne fonctionnent pas correctement.

Habillement

Portez des vêtements épais et en superposition. Assurez-vous que votre survêtement résiste au vent et à l'eau. Choisissez des vêtements confortables, qui ne sont pas trop ajustés, afin de ne pas restreindre vos mouvements. Portez des gants isothermes ne gênant pas l'utilisation des commandes du véhicule. Protégez-vous bien en portant des lunettes. Les verres ambrés préservent de l'éblouissement et sont utiles pendant les jours sombres et en après-midi. Ne portez jamais de vêtements ni de foulards amples qui pourraient se coincer et endommager le véhicule ou entraîner des blessures graves, voire la mort.

Conseils de Sécurité

Ne faites jamais le plein lorsque le moteur tourne. Utilisez une jauge pour vérifier le niveau de carburant. Les émanations de la batterie sont tout aussi explosives que celles de l'essence si exposées à une flamme.

- Évitez les lacs et les rivières. Ne succombez jamais à la tentation de « tester » la glace avec votre motoneige. Rien ne garantit qu'une glace d'une certaine épaisseur supportera une motoneige.

- Utilisez le système de surveillance mutuelle. Si vous voyagez seul, un problème pourrait survenir alors que vous vous trouvez très loin. Informez toujours une personne de votre destination et de l'heure à laquelle vous devriez être de retour.
- Si vous êtes coincé, ne soulevez jamais l'arrière du véhicule. Arrêtez le moteur, dégagez les skis en les tirant vers le haut et vers l'avant. Appuyez votre poids vers l'arrière du véhicule et balancez-vous lentement tout en accélérant doucement, en maintenant la pression d'accélération.
- Ne placez jamais les pieds sur les barres de soutien des marche-pieds.
- Respectez les mêmes règles qu'en voiture et demeurez à une bonne distance du véhicule devant vous.
- Dans les zones boisées, faites attention aux souches, aux roches et aux branches cachées. Il peut également y avoir d'autres dangers; **soyez vigilant**.
- Lorsque vous avez des passagers, partez et arrêtez-vous lentement. Prévenez-les des dangers que vous rencontrez.
- Apportez toujours la clé de contact avec vous lorsque vous garez le véhicule. Une clé laissée sur le contact constitue une tentation pour les jeunes et une invitation pour les voleurs.
- Avant de mettre le contact, vérifiez toujours l'accélérateur afin de vous assurer qu'il peut être déplacé librement et ne se coince pas. Ne dirigez jamais le véhicule vers quelqu'un lorsque vous le démarrez.
- Avant une promenade, vérifiez le carburant et la batterie, les skis et les lisses, la courroie d'entraînement à vitesse variable ainsi que l'état mécanique général du véhicule. Tournez le guidon des deux côtés. Vérifiez les prévisions météorologiques, vos vêtements et l'indice de refroidissement éolien. Inspectez les freins, l'éclairage avant et arrière et l'interrupteur d'urgence. Laissez le véhicule tourner lentement 30 secondes.
- Assurez-vous d'apporter des bougies et une courroie d'entraînement de rechange, du carburant, des rations de survie, une trousse de premiers soins, des outils, un couteau, une lampe de poche, des fusées lumineuses, des allumettes hydrofuges, des vêtements supplémentaires, un double de clé, le manuel d'instructions et une carte.
- Ne laissez jamais les enfants faire de la motoneige sans surveillance. Vous êtes le mieux placé pour juger de la capacité de votre enfant à comprendre et à contrôler une motoneige. Soulignez l'importance de son utilisation diligente et responsable.